



. Conseils de quartier .

Quartier Charmettes-Merlettes .

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER DU 3 DECEMBRE 2021

Présents:

1er Collège (habitants) Sophie DEHE, Jean SAWICKI

2ème Collège (Acteurs locaux) : Pierre CADO pour AVNR, Raphaële CHABADEL pour les Parents d'élèves, Patrick ROUMEGOUX (AEQVP)

3ème Collège (Elus): Jean-Paul GOETSCHY, Didier GUEREMY

Absents : Jean-Louis BERNARDON, Patricia CLOCHEZ, Jean Loup COLLIER, Brigitte DUMARTINEIX-DURAND, Romuald ELIE, Elisabeth RINUY-BERTHAUD (habitants), Fati SOULI (Association des Commerçants), Gabrielle CARRE (Elue)

Ordre du jour:

- Approbation CR réunion du 29 septembre
- Présentation des travaux du groupe de travail mobilités douces
- Questions diverses

1. Le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2021 est approuvé

2. Présentation et discussion des propositions du groupe de travail mobilités douces

Le groupe de travail (Pierre Cado, Raphaele Chabadel, Sophie Dehé, Romuald Elie, Patrick Roumegoux, Jean Sawicki) s'est réuni à 3 reprises et a résumé ses propositions dans un document et un [diaporama](#) préparés et présentés au Conseil de quartier par Raphaele Chabadel et Pierre Cado dont il faut saluer le remarquable travail d'inventaire et de mise en forme.

La priorité a été donnée à la sécurisation de la circulation en vélo des enfants et des jeunes. Ces propositions viennent en sus des projets de pistes cyclables menés par la commune et supposent la mise en place de panneaux signalétiques, marquages au sol voire de radars pédagogiques.

1. Circulation des cyclistes :

Voies cyclables à aménager :

1. *Relier les écoles Charmettes/Merlettes/La Borde avec, après la mise en place de la zone 30 boulevard de Belgique et route de la Borde, l'installation de radars (pédagogiques ou*

non) et de panneaux « Vélo / Itinéraire conseillé » (à l'instar d'autres circuits cyclables du Vésinet).

Proposition approuvée par le CQCM

2. *Afin de favoriser la circulation des jeunes cyclistes vers l'école maternelle La Borde* au niveau de la fourche boulevard de Belgique/route de la Borde : créer deux cédez-le-passage sur le boulevard de Belgique, au niveau du triangle de la fourche, l'un dans la direction boulevard de Belgique et l'autre sur l'accès à la route de la Borde.

Proposition approuvée par le CQCM

3. *Sécurisation de la sortie du stade des Merlettes et de la sortie de l'école des Merlettes* : Avenue du Belloy, sur la portion située entre le boulevard de Belgique et la rue des Merlettes : tracer une voie de contresens cyclable (± changer le stationnement de côté) et ajouter des panneaux « double sens cyclable ».

Proposition approuvée par le CQCM. Voir toutefois si le passage vélo en contresens doit réglementairement se situer du côté des voitures stationnées.

4. *Pour rejoindre le collège du Cèdre à partir du quartier des Charmettes* : proposer un itinéraire conseillé pour les vélos (panneaux et marquage au sol) empruntant l'Avenue Alfred de Musset.

Le CQCM est partagé sur cette question: les collégiens seront sans doute difficiles à convaincre de se détourner de la route la plus directe. Par ailleurs, la rue Alfred de Musset, certes peu fréquentée, est assez étroite. Étudier en alternative la sécurisation de l'avenue des Pages

5. *Pour sécuriser l'accès des cyclistes du quartier Charmettes/Merlettes au garage à vélos de la gare de RER Le Vésinet-Le Pecq* : indiquer une piste cyclable "privilégiée dès le croisement avenue Marceau avec la route de Montesson puis sur l'avenue des Courses : tracer une voie de contresens cyclable + panneaux « double-sens cyclable » + changer le côté de stationnement des voitures + revoir le croisement avec la rue Alexandre Dumas (devant le garage à vélos).

Proposition approuvée par le CQCM. Le point d'arrivée des vélos rue Alexandre Dumas pour rejoindre le garage à vélo est à étudier avec les services techniques. Par ailleurs, la sécurisation du carrefour Wateau-Montesson-Dumas, emprunté par les cyclistes qui arrivent de la route de La Borde, reste à améliorer dans le cadre de l'urbanisation de l'îlot des Courses.

6. *Pour les élèves de l'école Sainte Odile* : rue de Seine, sur la portion entre la route de Montesson et la route de la Passerelle : tracer une voie de de contresens cyclable + panneaux « double-sens cyclable ».

Proposition approuvée par le CQCM

7. *Pour sécuriser l'accès des jeunes cyclistes au conservatoire et à l'église Ste Pauline* : Boulevard d'Angleterre, portions entre la route de Montesson et le boulevard Carnot (non limitée à 30 km/h actuellement) et du boulevard Carnot jusqu'au croisement avec l'avenue Rembrandt : tracer une voie de contresens cyclable + panneaux « double-sens cyclable ».

Pour la traversée du boulevard Carnot, rabattre la voie cyclable sur le trottoir de droite et ajouter un pictogramme de vélo à côté du passage piéton situé côté école Pasteur (au feu tricolore) .

Proposition approuvée par le CQCM

8. *Pour faciliter l'accès au marché de la République, au conservatoire et à l'église Ste Pauline* : Avenue Médéric : changer le revêtement des deux chemins, qui sont abîmés par les racines des arbres, pour un revêtement sablonneux par exemple + ajouter des passages charretiers aux trottoirs au niveau des chemins.

Proposition approuvée par le CQCM

9. *Pour faciliter l'accès au marché de la République, au conservatoire et à l'église Ste Pauline* : Avenue Rembrandt : tracer une voie de contresens cyclable (ou au moins un pictogramme vélo avec flèche en contresens) + panneaux « double-sens cyclable » sur la portion entre le feu tricolore accédant à l'avenue Georges Bizet et le début de l'avenue Médéric.

Proposition approuvée par le CQCM

Propositions complémentaires suggérées en réunion:

Afin de sécuriser la circulation des jeunes cyclistes :

10 Accès au Bd Carnot via les avenues Jean Mermoz et Henri Dunant puis le long du Lac Supérieur pour rejoindre l'Allée du Lac Supérieur: il faudrait que le chemin le long du lac supérieur soit un axe partagé piéton-vélos, du moins dans l'attente de la mise en place de la piste cyclable Carnot.

11. Au niveau du croisement avec l'Avenue Jean Mermoz, aménagée pour les vélos, faut-il prévoir des cédez-le-passage sur l'Avenue Horace Vernet qui est à forte circulation ? Les avis sont partagés car les jeunes cyclistes doivent être éduqués à respecter les priorités à droite. Le CQCM se prononce plutôt en faveur d'un panneau "céder le passage" sur l'Avenue Jean Mermoz, destiné à alerter les vélos. Par ailleurs, le passage du secteur en zone limitée à 30 km/h devrait atténuer le danger.

2. Circulation des piétons

Zones dangereuses :

1. Avenue du Grand Veneur, côté gare du RER Le Vésinet-Le Pecq : aménager une vraie voie piétonne au centre du terre plein pour éviter que les piétons marchent sur la route, qui est étroite.

Proposition approuvée par le CQCM

2. Stationnement devant le stade des Merlettes : la voie piétonne est tracée entre les voitures en stationnement et la route, ce qui est dangereux car beaucoup de voitures sont garées en marche avant et reculent sans avoir une bonne visibilité (particulièrement quand de jeunes enfants passent derrière les voitures).

Cette dangerosité a déjà été signalée par l'AVNR et aucune solution technique n'a semblé possible, à défaut de reculer le mur d'enceinte du stade... Le CQCM décide de soumettre tout de même la requête à la commune.

3. Route de Montesson, portion située entre les feux tricolores au croisement de l'avenue des courses et le pont au-dessus des voies de RER : prévoir une zone limitée à 30 km/h pour faciliter la traversée des piétons, en particulier les jeunes élèves de l'école maternelle La Borde.

Proposition approuvée par le CQCM

En conclusion: avant d'être présenté aux habitants du quartier lors de la prochaine réunion publique, ce projet mobilités douces doit faire l'objet d'une étude de faisabilité en lien avec l'adjoint au maire concerné et les services techniques de la commune.

3. Divers

Subvention d'investissement allouée au CQCM pour 2021: le budget de 25 000 euros est acté par la Municipalité au travers de 2 enveloppes :

- Aménagement du parc enfants Rue Camille Saulnier: 23 000 euros ont été ajoutés à dessein au budget prévu pour les aménagements du Square de Lorraine. Le contenu sera à définir ultérieurement. Sujet à reprendre début 2022.
- Arceaux vélos: le matériel est déjà acquis par la mairie (enveloppe de 2 000 euros). Les emplacements restent à définir. Le CQCM propose qu'un groupe de travail se rende sur place pour évaluer au mieux la disposition des arceaux. Un Doodle va être envoyé.

Prochaine réunion: à programmer en janvier avec Mr Faoussi, adjoint au maire en charge de la sécurité publique et des mobilités et un responsable des services techniques